

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

24 OCTOBRE 2007

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007⁽¹⁾

ERRATUM

(1) Voir Doc. n°458 (2007-2008) n°1 à 7.

ERRATA

Dans le rapport de commission présenté au nom de la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport, document n°458 (2007-2008) n°7 :

Page 5, colonne de droite, au point 1.4, 1^{ère} ligne : remplacer « diminution » par « augmentation ».

Page 7, colonne de gauche, 3^{ème} ligne : remplacer « surplus » par « déficit ».

Page 8, colonne de droite, au point 2, 2^{ème} ligne : remplacer « réduit » par « augmenté ».

Page 10, colonne de droite, 4^{ème} alinéa, 7^{ème} ligne : remplacer « intérieurs » par « antérieurs ».

Page 10, colonne de droite, 5^{ème} alinéa, 2^{ème} ligne : remplacer « milliards » par « millions ».

Page 14, colonne de gauche, 1^{er} alinéa, 2^{ème} ligne : remplacer « augmentation » par « allocation ».